

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
COMTÉ DE RENÉ-LÉVESQUE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2019, À LA
SALLE MUNICIPALE, SITUÉE AU 162 RUE DES JÉSUITES, À
TADOUSSAC.**

**Étaient présents : M. Charles Breton, maire
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère
Mme Linda Dubé, conseillère
M. Guy Therrien, conseiller
M. Stéphane Roy, conseiller**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ;

La séance débute à 18h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Roy

(Rés. 2019-0437)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE;

**3.1. MANDAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS,
PRÉPARATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSIONS ET
SURVEILLANCE DU CHANTIER : PROJET DE RÉFECTION
DU SYSTÈME CATHODIQUE DU QUAI DE TADOUSSAC**

Considérant que la municipalité du village de Tadoussac a procédé par appel de soumission auprès de deux firmes pour la réalisation des plans et devis, préparation des documents de soumission et surveillance du chantier pour le projet de réfection du système cathodique du quai de Tadoussac;

Considérant que la firme Norda Stelo et Services Métallurgiques du Québec Ltée ont déposé des soumissions;

Considérant que la municipalité du village de Tadoussac prévoit des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$ et de moins de 100 000\$ et qu'en conséquence, l'Article 936 du code municipal du Québec ne s'applique plus à ces contrats depuis l'entrée en vigueur du règlement 370 concernant la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2019-0438)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac octroie un contrat de gré à

gré à la firme Services Métallurgiques du Québec Ltée au montant de 49 800\$ plus taxe pour la réalisation du mandat dans le cadre du projet de réfection du système cathodique au quai de Tadoussac tel que la soumission déposée.

QUE le tout soit payé à même les fonds disponibles dans l'enveloppe du transfert du quai fédéral.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. MANDAT FOURNITURE DE MOBILIER PROJET DESTINATION TADOUSSAC PHASE 1

Considérant que la municipalité du village de Tadoussac a procédé par appel d'offre sur invitation sur le site SEAO auprès de quatre firmes pour la fourniture de mobilier dans la cadre du projet Destination Tadoussac (PHASE 1);

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une offre et que celle-ci est conforme aux documents de soumission et que le prix correspond à notre estimation pour la fourniture du mobilier;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphanie Tremblay

(Rés. 2019-0439)

QUE la municipalité du Village de Tadoussac octroie le mandat à l'entreprise Les Agences de L'Est PJ INC au montant de 86 550\$ plus taxe.

QUE le tout soit payé à même le projet Destination Tadoussac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. FERMETURE DE LA SÉANCE;

IL EST PROPOSÉ PAR Linda Dubé

(Rés. 2019-0440)

QUE la réunion soit levée à 18H05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Charles Breton,
Maire

Marie-Claude Guérin
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice générale, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Marie Claude Guérin, directrice générale

Je, Charles Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.